

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 04802
Numéro SIREN : 842 621 062
Nom ou dénomination : 43 L'EDEN ORLY

Ce dépôt a été enregistré le 14/11/2023 sous le numéro de dépôt 24229

« 43 L'EDEN ORLY »

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIES UNIPERSONNEL

CAPITAL SOCIAL : 500 EUROS

SIEGE SOCIAL :

2 Allée de la prévôté

94320 THIAIS

RCS CRETEIL : 842 621 062

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
Du 01 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le premier septembre à 10 heures, les associés se sont réunis au siège social en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Madame HAMDANI Khadra ABEID, Associé.
Propriétaire de CINQUANTE parts sociales, ci 50 Parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social

CINQUANTE parts sociales, ci 50 Parts

Madame HAMDANI Khadra ABEID, préside la séance en qualité de gérant associé.

Le gérant dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de gérance
- Le texte des résolutions proposées
-

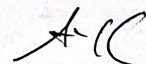
Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, ce dont l'assemblée lui donne acte à l'unanimité.

Puis, le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Dissolution anticipée de la société,
- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses obligations et pouvoirs,
- Pouvoir à donner,

Le président donne suite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente et successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :



PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, approuve ledit et décide la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30 septembre 2023.

Le siège de liquidation est fixé au domicile du Liquidateur, soit chez Madame HAMDANI Khadra ABEID, demeurant au 2 Allée de la Prévôte - 94320 Thiais

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale nomme en qualité de liquidateur de la société pour la durée de liquidation, Madame HAMDANI Khadra ABEID, demeurant au 2 Allée de la Prévôte - 94320 Thiais.

Il est expressément autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles, pour les besoins de la liquidation exclusivement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original des présentes aux fins de procéder aux formalités de publicité et dépôt qui sont requises.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés.

A Thiais

Le 01 septembre 2023.

Madame HAMDANI Khadra ABEID

